

## Règlement

# La Grande fierté

### Qu'est-ce que la Grande fierté?

La Grande fierté vise à rendre hommage à la créativité et à la débrouillardise légendaire du personnel éducateur en garde scolaire. C'est l'occasion de découvrir les talents uniques et inspirants des projets et activités soumis par les membres.

Les services de garde en milieu scolaire membres de l'Association sont invités à présenter une activité ou un projet qu'ils ont créé, mis en application avec les élèves et dont ils sont particulièrement fiers. Ils peuvent venir au Salon de la garde scolaire pour avoir l'occasion de faire rayonner leurs bons coups et de partager leurs expériences gagnantes! Pour ce faire, quatre entrées gratuites incluant le dîner seront offerts aux participants.

Le public de partout au Québec sera appelé à voter en ligne pour son projet ou son activité coup de cœur. Il y a aussi le vote sur place qui se fera au Salon de la garde scolaire, le 4 mai 2019.

Les trois (3) projets ou activités ayant récoltés le plus de votes seront dévoilés lors du Salon. Des prix seront remis aux gagnants.

### Comment soumettre sa candidature?

Les services de garde membres de l'Association peuvent soumettre leur Grande fierté par le formulaire de mise candidature électronique **jusqu'au 22 février 2019, 17 h**. Aucune candidature ne sera retenue après cette date. Les services de garde sont invités à compléter le formulaire de mise en candidature en fournissant notamment une description de leur activité ou projet, la liste du matériel et la démarche de réalisation. Ils doivent également fournir des **photos, une petite vidéo ou une présentation audiovisuelle d'un maximum de deux minutes** présentant leur activité ou leur projet. Les services de garde doivent certifier qu'ils détiennent les droits de diffusion des images des élèves et des adultes. Dans le cas où des photos seraient soumises, l'Association fera un montage vidéo avec celles-ci pour la publication du projet sur le site internet. Dans le cas où l'Association reçoit une vidéo de plus de deux minutes, elle la modifiera pour respecter le temps prescrit.

### Conditions d'éligibilité

Un service de garde doit être membre de l'Association québécoise de la garde scolaire pour présenter un projet à la Grande fierté. Les projets ou activités ne doivent pas avoir déjà été présentés lors d'éditions précédentes de la Grande fierté. De plus, le formulaire de mise en candidature doit être dûment complété avant la date limite.



ASSOCIATION SOUTENIR  
QUÉBÉCOISE DE LA REPRÉSENTER  
GARDE SCOLAIRE MOBILISER

L'Association peut refuser de diffuser une activité ou un projet qui ne correspond pas aux valeurs qu'elle désire mettre de l'avant.

La présence au Salon de la garde ne constitue pas une condition essentielle pour déposer sa candidature.

### Comment voter?

Chacune des Grande fierté sera présentée sur le site internet de l'Association avec une description du projet ou de l'activité et la vidéo ou la présentation audiovisuelle soumise.

La vidéo de chacun des projets sera également diffusée sur la page Facebook de l'Association durant la période du vote.

Le public pourra voter pour sa Grande fierté préférée en ligne, du 25 mars 2019 jusqu'au Salon de la garde scolaire du 4 mai 2018.

### Les prix

Les trois Grande fierté ayant récoltées le plus de votes seront recevront un prix lors du Salon de la garde scolaire. Si les gagnants ne sont pas présents au Salon, leur prix sera envoyé par la poste durant la semaine suivante. Les gagnants seront également annoncés sur le site internet de l'Association et sur sa page Facebook.